

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Code de diffusion 01

LE MINISTRE DAVID WHISELL PARTICIPE AU LANCEMENT DE LA NORME « ENTREPRISE EN SANTÉ »

Montréal, le 25 février 2008 – « La norme *Entreprise en santé* est une initiative qui aura des effets durables sur la qualité de vie au travail et sur la santé des travailleuses et des travailleurs. Notre gouvernement est fier de s'associer à cette initiative, qui rejoint pleinement les objectifs du *Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012*. » C'est ce qu'a déclaré aujourd'hui le ministre du Travail, monsieur David Whissell, qui représentait le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Philippe Couillard, à l'occasion du lancement de la nouvelle norme du Bureau de normalisation du Québec. Il était accompagné du directeur national de santé publique, le docteur Alain Poirier.

« Le fait que ce projet émane de la société civile témoigne de l'adhésion de l'ensemble des acteurs de la société aux objectifs d'amélioration de la santé publique et individuelle. Au nom de notre gouvernement, je rends hommage à son instigateur, le Groupe de promotion pour la prévention en santé, ainsi qu'à l'ensemble des organismes et des entreprises qui en sont membres », a poursuivi monsieur Whissell.

Par ailleurs, le ministre du Travail a souligné qu'une subvention gouvernementale de 150 000 \$ avait été accordée pour le développement de cette norme. Il a aussi tenu à préciser que la nouvelle norme, qui a valeur de première mondiale, sera mise à l'essai dans cinq établissements du réseau de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'au sein du Ministère. Par la suite, la certification *Entreprise en santé* sera accessible à tous les ministères, organismes et entreprises privées ou publiques.

« Notre gouvernement est résolument engagé dans la promotion saines des habitudes de vie et dans la prévention, non seulement pour améliorer la santé des Québécoises et des Québécois mais aussi dans une perspective de réduction des coûts des soins de santé. À cet effet, la norme *Entreprise en santé* rejoint nos priorités et s'inscrit parfaitement à l'intérieur d'une vaste gamme d'initiatives déjà en cours au Québec. Pour les travailleurs et travailleuses, cela signifie un environnement de travail sain et une meilleure qualité de vie, et pour les entreprises, un atout considérable pour le recrutement de nouveau personnel et une productivité accrue », a conclu monsieur Whissell.

- 30 -

Source : Direction des communications
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Renseignements :	Isabelle Merizzi	Marisol Schnorr
	Attachée de presse du ministre de la Santé et des Services sociaux 418 266-7171	Attachée de presse du ministre du Travail 418 643-5297